



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 20 juin 2022

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

7.4. INASEP - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu l'affiliation de la Ville d'ANDENNE à l'Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP en abrégé ;

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018 et du 14 septembre 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales de l'INASEP, à savoir en l'occurrence MM. Guy HAVELANGE, Echevin, Marie-Christine MAUGUIT, Damien LOUIS, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

Vu la lettre du 13 mai 2022 de l'INASEP annonçant la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le mercredi 22 juin 2022 à 17h30, en ses locaux sis à NANINNE, rue des Viaux, n°1b ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée générale, lequel se présente comme suit :

1. Présentation du rapport annuel de gestion sur l'exercice 2021 ;
2. Présentation du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur), du rapport annuel du Comité de rémunération et proposition d'approbation des comptes arrêtés au 31/12/21 et de l'affectation des résultats 2021 ;
3. Décharge aux Administrateurs ;
4. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes ;
5. Composition du Conseil d'administration, ratifications de nominations par le CA ;
6. Contrôle par l'Assemblée générale du respect de l'obligation des administrateurs de s'informer et de se former en continu ;
7. Rapport spécifique sur les prises de participation ;
8. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

Vu la documentation relative à ces points, transmise par l'INASEP ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1^{er}

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 :

Point 1. : Présentation du rapport annuel de gestion sur l'exercice 2021

Résultat du vote : 0 OUI – 24 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 2. : Présentation du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur), du rapport annuel du Comité de rémunération et proposition d'approbation des comptes arrêtés au 31/12/21 et de l'affectation des résultats 2021

Résultat du vote : 0 OUI – 24 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 3. : Décharge aux Administrateurs

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4. : Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5. : Composition du Conseil d'administration, ratifications de nominations par le CA

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6. : Contrôle par l'Assemblée générale du respect de l'obligation des administrateurs de s'informer et de se former en continu

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7. : Rapport spécifique sur les prises de participation

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8. : Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'Assemblée générale ordinaire programmée le 22 juin 2022, ainsi que pour toute autre Assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 22 juin 2022 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'INASEP ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX



C. EERDEKENS